

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTRE SECTION AI N°201, PROPRIETE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, SITUEE SUR LA COMMUNE D'ELANCOURT.

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Président de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 12 mai 2025, une enquête publique va être ouverte portant sur le projet de déclassement et désaffectation du parking situé sur le terrain cadastré section AI n° 201 en vue de le vendre pour y construire un immeuble de logements, le terrain est propriété de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines l'enquête publique aura lieu pendant quinze jours ouvrés :

Du mardi 2 juin 2026 à 9h00 au lundi 22 juin 2026 à 17h00.

Cette enquête publique concerne le déclassement et la désaffectation du terrain cadastré section AI n° 201 propriété de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Afin de conduire cette enquête, le président de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, par arrêté du 12 mai 2026, a désigné Monsieur GENESCO, consultant en environnement, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet de déclassement est consultable :

- en **version papier** au siège de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1, rue Eugène Henaff 78 192 Trappes cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ainsi que dans l'accueil de l'Hôtel de Ville de Guyancourt 14 rue Ambroise Croizat, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Toute information peut être demandée auprès de Madame Frédérique BLAVETTE à la Direction du Développement Urbain de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que par mail à l'adresse suivante : enquetepublique.foncier@sqy.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre papier d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil du siège l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- sur le **registre papier d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil de l'hôtel de ville d'Elancourt,
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique,
- par mail à l'adresse suivante : enquetepublique.foncier@sqy.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de l'Hôtel de ville d'Elancourt, 1 Place Charles de Gaulle 78 990 Elancourt cedex, pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- **le mardi 2 juin 2026 de 9h00 à 12h00,**
- **le mercredi 10 juin 2026 de 14h00 à 17h00,**
- **le lundi 22 juin 2026 de 14h00 à 17h00.**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le déclassement et la désaffectation de la parcelle cadastré section AI n° 201 sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Bureau Communautaire de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines.